COMMISSION DES CHAMPIONNATS
COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°19

_

Réunion du 12/06/2023

Président : DJEDOU Djamel
Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

La commission invite tous les Clubs désirant s'engager pour la COUPE DE FRANCE 2023/2024 à s'inscrire auprès de la LauRaFoot avant le 15 Juin 2023 dernier délai.

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS : Tous les clubs ne désirant pas renouveler l'engagement d'une équipe, ou souhaitant faire une entente avec un autre club ainsi que les équipes qui étaient en sommeil et voulant reprendre leur activité sont priés d'informer la commission **avant le 30 juin.**

Pour les montées et descentes : AUCUNE information ne sera donnée avant d'avoir finalisé les calculs de points définitifs du statut de l'arbitrage, du statut des éducateurs et du barème de pénalisation. En effet la prise en compte de ces données est primordiale pour le calcul final.

INFORMATION FMI :
L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour dela rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.
En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.
En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

Le vainqueur de la Coupe Xavier Bouvier est le club de Donzère.
Le vainqueur de la Coupe René Giraud est le club de Beaufort sur Gervane (USBA)

Responsable : Éric THIVOLLE

Responsable : BRUYAT Pascal

Responsable : Bernard DELORME

Responsable : Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :
L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoie des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour dela rencontre

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boite officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

Responsable : FOUYAT Camille

Si vous envisagez d'inscrire une équipe vétérans pour la saison 2023/2024 vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Félicitations pour cette deuxième phase ! Vous recevrez prochainement un mail à l'attention des responsables vétérans pour faire le point pour la saison prochaine.

Si vous souhaitez engager une nouvelle équipe pour 2023/2024 merci de déjà prendre contact avec la responsable vétérans.

Vainqueur de la Coupe Vétérans 2022/2023 : FC Péageois

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

Vainqueur de la Coupe Diversifiée 2022/2023 : FC Chabeuil

Barème de pénalisation pour la saison 2022/2023

Séniors D1		
CLUBS	**POINTS**	**POINT(S) DE RETRAIT**
SC CRUAS	41	- (moins) 1 point
CENTRE ARDÈCHE	44	- (moins) 2 points
ES HOSTUN	45	- (moins) 2 points

Séniors D2 : aucune équipe sanctionnée

Séniors D3 – Poule B		
CLUBS	**POINTS**	**POINT(S) DE RETRAIT**
FC BREN	42	- (moins) 2 points

Séniors D3 – Poule C		
CLUBS	**POINTS**	**POINT(S) DE RETRAIT**
ANCONE	39	- (moins) 1 point
FC TURQUOISE	57	- (moins) 5 points

Séniors D4 – Poule B		
CLUBS	**POINTS**	**POINT(S) DE RETRAIT**
JS SAINT PAUL LES ROMANS	48	- (moins) 3 points

Séniors D4– Poule E		
CLUBS	**POINTS**	**POINT(S) DE RETRAIT**
MALATAVERNE	41	- (moins) 2 points

1.5 BARÈME DE RETRAIT DE POINTS

Le retrait de point au classement en fin de saison en fonction du total de points accumulés en championnat, à l'exclusion des rencontres de coupes, par les équipes en fin de saison, est établi par application du barème de point figurant ci-dessus.
Ces dispositions de retrait de point, sont de la compétence des commission sportives qui jugent en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la commission d'appel du district.

Points-sanctions accumulés en championnat dans une poule a:					**Au classement de l'équipe en championnat**
10 clubs	**11 clubs**	**12 clubs**	**13 clubs**	**14 clubs**	
31 à 35 pts	33 à 37 pts	36 à 40 pts	39 à 43 pts	43 à 47 pts	Retrait d' **1 point**
36 à 40 pts	38 à 42 pts	41 à 45 pts	44 à 48 pts	48 à 52 pts	Retrait de **2 points**
41 à 45 pts	43 à 47 pts	46 à 50 pts	49 à 53 pts	53 à 57 pts	Retrait de **3 points**
46 à 50 pts	48 à 52 pts	51 à 55 pts	54 à 58 pts	58 à 62 pts	Retrait de **4 points**
51 à 56 pts	53 à 57 pts	56 à 60 pts	59 à 63 pts	63 à 67 pts	Retrait de **5 points**
57 à 60 pts	58 à 62 pts	61 à 65 pts	64 à 68 pts	68 à 72 pts	Retrait de **6 points**
61 à 70 pts	63 à 72 pts	66 à 75 pts	69 à 78 pts	73 à 82 pts	Retrait de **8 points**
71 et plus	73 et plus	76 et plus	79 et plus	83 et plus	Retrait de **10 points**

TABLEAU DES MONTÉES / DESCENTES 2022-2023

D1

Début de saison	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	2	3	4	5	5	5	6	5	6
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	3	2	2
Total fin de saison	12	12	12	12	12	13	13	14	14

D2

Début de saison	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Descentes de D1	2	3	4	5	5	5	6	5	6
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	3	2	2
Descentes en D3	5	6	7	8	8	8	8	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Total fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes en D4	8	9	10	11	12	12	12	12	12
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	8	8	7
Total fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D4

Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	8	9	10	11	12	12	12	12	12
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	8	8	7
Descentes en D5	11	12	13	14	15	15	16	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Total fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

D5

Descentes de D4	11	12	13	14	15	15	16	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12

BILAN MONTEES

D1	D2	D3	D4	D5
MONTENT EN R3	*MONTENT EN D1*	*MONTENT EN D2*	*MONTENT EN D3*	*MONTENT EN D4*
FOOT MONT PILAT 1 CHAVANAY 2 LA VEORE MONTOISON 1	SARRAS ST VALLIER 1 BEAUMONTELEGER 1 FC MONTELIMAR 1 BERG HELVIE	DAVEZIEUX 2 PONT LA ROCHE 1 ROCHEMAURE 1 VALLEE JABRON 1 CREST AOUSTE 2 BAS VIVARAIS 1	ST ROMAIN SURIEU 1 CHAVANAY 3 GENISSIEUX 1 MALISSARD 1 DROME PROVENCE 1 ST DIDIER S/AUBENAS 1 BEAUFORT GERVANNE 1 ST JUST ST MARCEL 2 ST MARTIN VALAMAS 1	CHAVANAY 4 VAL D'AY 2 ST AGREVE 1 BEAUMONTELEGER 2 MAHORAIS VALENCE 1 BREN 2 ATHLETIC FOOT CEVENNES 1 ST ALBAN GROSPIERRE 1 MELAS LE TEIL 1 PLATEAU ARDECHOIS 2 DOLON CHATEAUNEUF ISERE 2
3	4	6	9	12

BILAN DESCENTES

D1	D2	D3	D4
DESCENDENT DE D1 EN D2	*DESCENDENT DE D2 EN D3*	*DESCENDENT DE D3 EN D4*	*DESCENDENT DE D4 EN D5*
CHANAS SERRIERES 1 CRUAS 1 RUOMS 1	FC PORTOIS 1 BOURG ARGENTAL 1 RHONE CRUSSOL 2 LA VALDAINE 2 VALENSOLLES 1 FC DIOIS 1	LARNAGE 1 BOULIEU 2 LE CHEYLARD 1 END 1 MONTMEYRAN 1 TURQUOISE CRUAS 2 RUOMS 2 ACE 1	TREFLE 1 DAVEZIEUX 3 CLONAS 2 VALLONS 1 ST BARTHELEMY VALS 1 DESAIGNES 1 HOMENETMEN 2 ANCONE 2 MONTVENDRE 1 LA VALDAINE 3 ST RESTITUT 1 MALATAVERNE 1 ST PRIEST 1
3	6	9	12

Sous réserve des dossiers en cours